

Départs anticipés

Pré-retraites, ruptures conventionnelles, carrières longues et retraite progressive

Séance plénière du COR 14 mars 2024

> Gilbert Cette, Président du COR



Plusieurs dispositifs du système de retraite permettent un départ en retraite avant l'âge légal d'ouverture des droits

- Dispositifs prévus par le système de retraite *(voir le dossier)*, hors pénibilité, invalidité et inaptitude :
 - Retraite anticipée pour carrière longue
 - Départ anticipé sous condition d'une durée cotisée minimum, et d'un âge minimum des premières cotisations
 - Un quart des départs au régime général
 - Analyse du recours au RG (doc. 9) et dans la FPE (doc. 11), des finalités (doc. 8) et de l'espérance de vie des recourants (doc. 10)

Retraite progressive

- 30 000 bénéficiaires en 2020, un dispositif peu utilisé
- Etendu à la Fonction Publique par la loi de 2023
- Analyse du non-recours (doc. 12) et des potentiels éligibles dans la FPE (doc. 13)



D'autres types de dispositifs hors du système de retraites

- Dispositifs indirects ou moins connus, permettant également aux seniors de toucher un revenu de remplacement, et/ou de cotiser :
 - Dispositifs d'assurance chômage destinés aux seniors
 - Une ampleur a priori limitée des comportements opportunistes, mais de réelles difficultés de retour à l'emploi (doc. 3)
 - Intervention de **Pierre Cahuc**, professeur à Sciences-Po
 - Pré-retraites d'entreprise
 - Une ampleur mal connue (doc. 4), et un périmètre difficile à cerner (doc. 5)
 - Interventions:
 - Annie Jolivet, chercheuse au Ceet
 - Emmanuel Andréo, avocat-conseil en droit social



Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR sur www.cor-retraites.fr et twitter @COR_Retraites